



[Le Web](#)



[Les vidéos](#)

## **JEAN-FRANCOIS GUEULLETTE : LA HONTE**

Je parle longuement de Jean-François Gueullette dans mon livre publié en 1994, téléchargeable gratuitement depuis une page Web : <http://jacno.com/an01.htm> (également disponible par sécurité sur un autre site [PDF - 5,4 Mo] : <http://franceleaks.com/livr.pdf> ).

Il fut, entre autres, longtemps le bras droit de Mermaz (ministre des Transports trafiquant de faux enregistreurs de vol), puis conseiller de Mitterrand, notamment au moment de la grève pour me soutenir.

Dans le présent PDF j'ai regroupé des documents concernant Jean-François Gueullette et son épouse, Dominique Ruffieux, qui ne figurent pas dans le livre (sauf un).

En dernière page figure un lien vers une bibliothèque.

Les documents figurant dans le présent PDF parlent d'eux-mêmes. Quelques explications et informations sur le « background » sont intercalées.

./...

Attestation du 15 février 1988 de Jean-François Gueullette

Etablie peu de temps avant le crash de l'Airbus A320 à Habsheim (26 juin 1998)



Je soussigné, Jean François GUEULLETTE, né le 14 août 1951, de nationalité française, et demeurant à Troy les Marais (92130) A.III - 44, rue d'Evran, Secrétaire Général du Groupe Parlementaire Socialiste de l'Assemblée Nationale, -certifié comme tel -. Norbert Jacquet depuis 1980.

J'atteste sur l'honneur de ses qualités de droiture, d'honnêteté et de félicité

Cette attestation est destinée à être versée en justice, et je sais qu'un faux témoignage peut entraîner des sanctions pénales

Fait à Troy les Marais, le 15 février 1988

Attestation du 15 février 1988 de Dominique Ruffieux, épouse Gueullette

Etablie peu de temps avant le crash de l'Airbus A320 à Habsheim (26 juin 1998)



→ épouse GUEULLETTE

Je, soussignée, Dominique RUFFIEUX, née le 2 d'ombre 1948, de nationalité française, demeurant à ISSY LES MOULINEAUX (92130) - Nige n° 111-44 rue d'Evran, employée d'un cabinet de courtage d'assurances certifié connu Monsieur Norbert JACQUET depuis l'année 1968.

Il fut le témoin de mon mariage le 20 février 1982.

J'atteste sur l'honneur de ses qualités de droiture, d'honnêteté et de générosité ses communes.

Cette attestation est destinée à être versée en justice et je sais qu'un faux témoignage peut entraîner des sanctions pénales.

Fait à Issy les Moulinaux, le 15 février 1988

## Procurations

C'est Brigitte Duraffourg, collaboratrice de Louis Mermaz, qui a voté en mes lieu et place aux seconds tours de la présidentielle d'avril/mai 1988 et des législatives de juin 1988.

### Procuration établie le 2 mai 1988

pour le second tour de la présidentielle

**TALON A REMETTRE AU MANDANT**

Devant (1) BOULADOU Gerard  
 Inspection Divisionnaire  
 Nom (2) : JACQUET  
 Prénoms : Merveil  
 Profession : Pilote  
 Adresse : 48 rue Maurice G Perce  
75006 Paris  
 Né(e) le 25 01 50  
 à Paris 16<sup>e</sup>  
 Département : 75014  
 Immatriculé(e) à (3) \_\_\_\_\_  
 Sous le numéro (3) \_\_\_\_\_  
 Inscrit(e) sur une liste électorale de la commune  
 de Paris 6<sup>e</sup>  
 Département : Seine

donne procuration pour voter en ses lieu et place à :

Nom (2) : DURAFFOURG  
 Prénoms : Brigitte  
 Profession : \_\_\_\_\_  
 Adresse : 29 rue St Jacques  
75005 Paris  
 Né(e) le 07 09 58  
 à Paris  
 Département : 44  
 Inscrit(e) sur une liste électorale de la commune  
 de (4) Paris 5<sup>e</sup>  
 Département (4) : Seine

La présente procuration est valable pour le scrutin

du 24 04 88  
(date du premier tour)

- pour le premier tour seulement (5)  
 pour les deux tours (5)  
 pour le second tour seulement (5)

Fait à Paris le 02 05 88  
 Heure : 16h45  
 Signature et cachet de l'autorité ayant délivré l'acte

(1) Préciser le nom et le qualité de l'autorité devant laquelle la procuration a été faite.  
 (2) Pour le femme mariée - nom patronymique suivi de son nom de femme.  
 (3) Mention réservée aux Français établis hors de France (inscriptions au territoire).  
 (4) Le ou le mandataire doit justifier de ses droits électoraux et être inscrit(e) dans le même commune que le mandant.  
 (5) Cocher la case correspondante.

### Procuration établie le 3 juin 1988

pour le second tour des législatives

**TALON A REMETTRE AU MANDANT**

Devant (1) Officier de Police Judiciaire  
 Nom (2) : JACQUET  
 Prénoms : Merveil  
 Profession : Pilote  
 Adresse : 48 rue Maurice G Perce  
75006 Paris  
 Né(e) le 25 01 50  
 à Paris 16<sup>e</sup>  
 Département : 75014  
 Immatriculé(e) à (3) \_\_\_\_\_  
 Sous le numéro (3) \_\_\_\_\_  
 Inscrit(e) sur une liste électorale de la commune  
 de Paris 6<sup>e</sup>  
 Département : Seine

donne procuration pour voter en ses lieu et place à :

Nom (2) : DURAFFOURG  
 Prénoms : Brigitte  
 Profession : \_\_\_\_\_  
 Adresse : 29 rue St Jacques  
75005 Paris  
 Né(e) le 07 09 58  
 à Paris  
 Département : 44  
 Inscrit(e) sur une liste électorale de la commune  
 de (4) Paris 5<sup>e</sup>  
 Département (4) : Seine

La présente procuration est valable pour le scrutin

du 03 06 88  
(date du premier tour)

- pour le premier tour seulement (5)  
 pour les deux tours (5)  
 pour le second tour seulement (5)

Fait à Paris le 03 06 88  
 Heure : 16h45  
 Signature et cachet de l'autorité ayant délivré l'acte

(1) Préciser le nom et le qualité de l'autorité devant laquelle la procuration a été faite.  
 (2) Pour le femme mariée - nom patronymique suivi de son nom de femme.  
 (3) Mention réservée aux Français établis hors de France (inscriptions au territoire).  
 (4) Le ou le mandataire doit justifier de ses droits électoraux et être inscrit(e) dans le même commune que le mandant.  
 (5) Cocher la case correspondante.

Le 26 juin 1988 survient le crash de l'Airbus A320 à Habsheim. Gueulette, Mermaz, crash de l'Airbus, interrogations, création d'un syndicat, interventions publiques... tout cela est exposé en détail dès la deuxième page du premier chapitre de mon livre publié en 1994 (<http://jacno.com/an01.htm>).

En réaction à la création du syndicat et aux interventions publiques de celui-ci, l'Etat déclenche le feu.

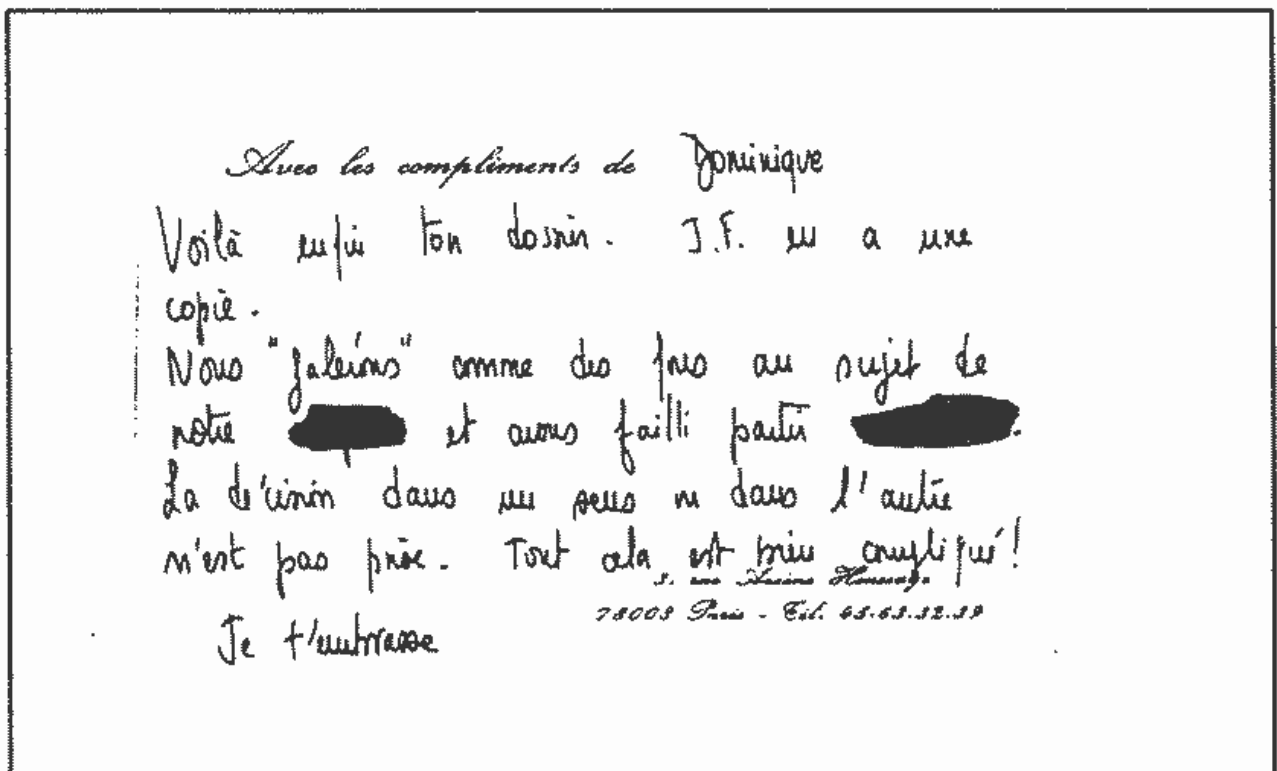
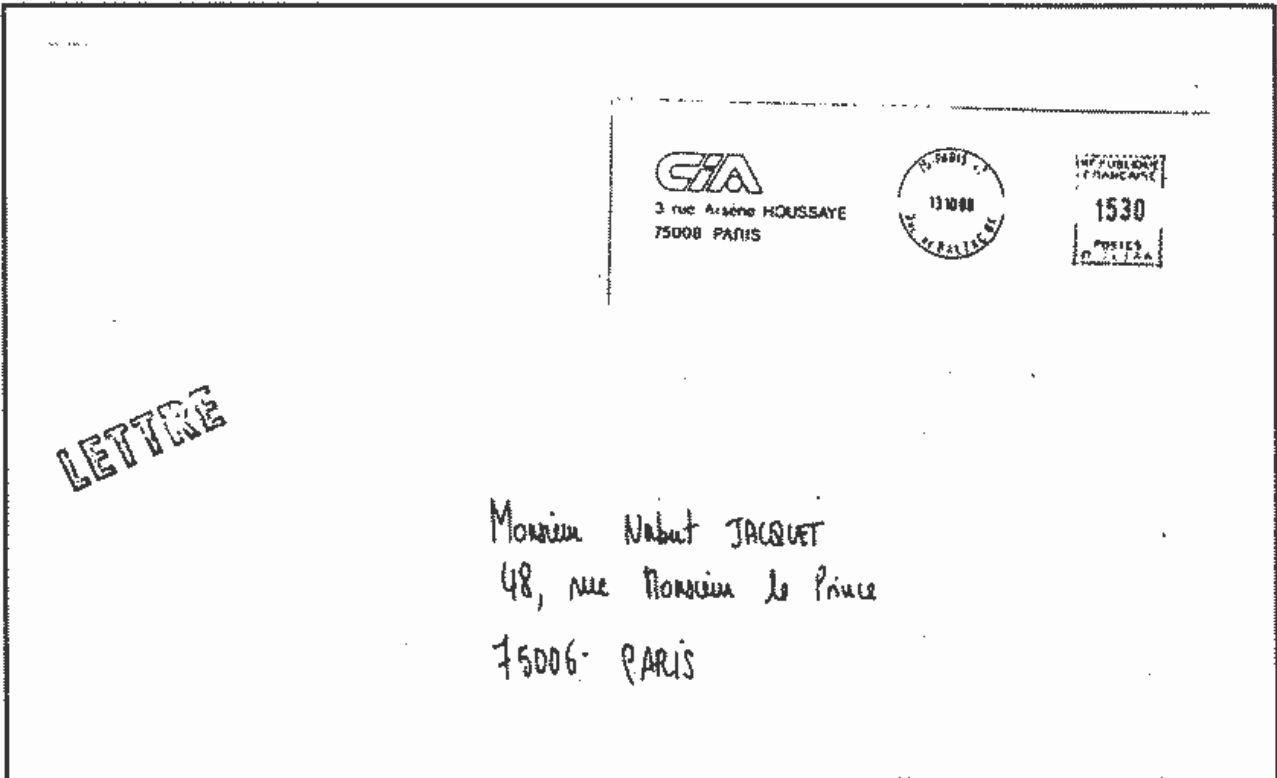
La médecine du travail, c'est-à-dire l'Etat, intervient. Un médecin généraliste me déclare « *inapte au poste de travail* » pour raisons psychiatriques dans le cadre d'une procédure illégale (les convocations devant la médecine du travail répondent à des critères précis, définis par les lois et règlements, et tel n'était pas le cas). Parallèlement, l'administration de l'aviation civile lance une procédure médicale tout aussi illégale pour me retirer ma licence de pilote de ligne. J'appelle J.-F. Gueulette le 30 août à son retour de vacances pour le rencontrer. Ce qui fut fait le jour même.

**Laissez passer du 30 août 1988 pour « rendez-vous »**

*j'ai été suspendu de vol le 12 août 1988,  
et, le 30 août, j'ai vu J.F. GUEULETTE  
au sujet de ma situation.*

CONTROLE	
<b>ASSEMBLEE NATIONALE</b>	
126, Rue de l'Université - Tél. 61.00 <input type="checkbox"/>	
101, Rue de l'Université - Tél. 70.00 <input type="checkbox"/>	
233, Bld Saint-Germain - Tél. 80.00 <input type="checkbox"/>	
Date : <u>30/8/88</u>	Heure : <u>19<sup>h</sup>35</u>
M. <u>TARQUET</u>	
Adresse <u>47 rue de la Prince</u>	
<u>75006 Paris</u>	
a demandé à voir	
M. <u>GUEULETTE</u>	
Bureau N° <u>6376</u>	<u>Ar 6375</u>
Motif : _____	Rendez-vous <input checked="" type="checkbox"/>
	Demande d'audience <input type="checkbox"/>
	_____ <input type="checkbox"/>
<i>Ar étage</i>	
Signature : _____	
<small>Ce bulletin doit être présenté aux agents chargés du contrôle de la circulation dans l'enceinte du Palais Bourbon.</small>	

A la mi-septembre 1988, après le retrait de ma licence de pilote de ligne, j'ai transmis à J.-F. Gueullette les documents relatifs à ces procédures foireuses, avec une courte note d'accompagnement : « Si le fait d'être président d'un syndicat de pilotes vaut à l'intéressé le retrait de sa licence par les services du Ministre, cela devient grave [...] Tu constateras qu'il n'y a rien de psychiatrique dans cette affaire qui ne tient pas la route ». Et, en conclusion : « Merci de me retourner le dossier ». Le 13 octobre, son épouse Dominique Ruffieux m'écrit : « Voilà enfin ton dossier. JF en a une copie. [...] Je t'embrasse ».



Les événements qui ont suivi sont exposés dans mon livre publié en 1994 ( <http://jacno.com/an01.htm> ). Ce livre ne contient pas tous les documents qu'il mentionne. On trouve ceux-ci, avec des exposés succincts des points essentiels, dans plusieurs PDF disponibles en ligne (voir la bibliothèque en dernière page)

Lettre recommandée avec AR du 28 juin 1989

norbert jacquet

48, rue monsieur le prince

75006 paris

tél. (1)4633-73-39

Paris, le 28 juin 1989.

Recommandée avec A.R.

Monsieur Jean-François GUEULLETTE  
Secrétaire Général du Groupe  
Socialiste  
ASSEMBLEE NATIONALE  
126, rue de l'Université  
75007 PARIS

Jean-François,

J'ai toujours souhaité négocier mais vous n'avez pas l'air de vouloir comprendre que mes intentions ne relèvent pas de la faiblesse et que, si le conflit se poursuit, c'est uniquement en raison du fait que je répons aux "coups" que l'on me porte.

Tu en es arrivé à rompre toute relation en tentant de me persuader de ma prochaine solitude.

Outre le fait que ton attitude n'est pas moralement satisfaisante et ce, depuis le jour de l'accident, il apparaît que vos choix et vos affirmations constituent très certainement une erreur de jugement quant à l'issue de cette affaire.

Je vous renouvelle mes propositions de négociation.

Afin de préserver l'avenir, je t'adresse la présente par recommandé avec accusé de réception, te laissant le soin d'en transmettre copie au Ministère (Monsieur GOURGEON).

Tu peux ainsi constater, une fois de plus, que je persiste à vouloir éviter un clash politique au niveau ministériel.

*Nw.*

Avis de réception

Le recommandé figurant en page précédente a été remis à Gueullette en main propre le lendemain

A remplir par le bureau d'origine

Envoi recommandé  
 Lettre  Paquet  Imprimé  Colis postal ordinaire

Envoi avec valeur déclarée  
 Lettre  Boîte  Paquet  Colis postal Valeur déclarée \_\_\_\_\_

A remplir par le bureau d'origine  
 Mandat de poste  Mandat de versement  Chèque d'assignation Montant \_\_\_\_\_

**A REMPLIR PAR L'EXPÉDITEUR**  
 (Qui indique l'adresse du destinataire)

M Jean-François Gueullette - Secrétaire en chef  
(Nom ou raison sociale du destinataire ou intitulé du C.C.P.)  
du Groupe Socialiste  
ASSEMBLÉE NATIONALE 126 rue de l'Université  
(Rue et numéro)  
 à 75027 Paris  
(Lieu de destination) (Pays de destination)

Cet avis doit être signé par le destinataire ou par une personne y autorisée en vertu des règlements du pays de destination, ou, si ces règlements le comportent, par l'agent du bureau de destination, et renvoyé par le premier courrier directement à l'expéditeur.

A compléter à destination

EN FRANCE ► L'avis est signé par le destinataire ou son mandataire et par l'agent du bureau. LE PRÉPOSÉ INSCRIT LA DATE DE PREMIÈRE PRÉSENTATION \_\_\_\_\_

L'envoi mentionné ci-dessus a été dûment  remis  payé  inscrit en C.C.P.

Date et signature du destinataire  
 24/01/89 *Gueullette*

Signature de l'agent  
*[Signature]*

Timbre du bureau de destination  
 PARIS  
 29-1-89  
 1711  
 NOUVEAU

IMPRIMERIE NATIONALE - 8 2020228 14 84 9

Juste un dernier point concernant Gueullette. En 1996, il était déjà sujet à un horrible trou de mémoire généralisé (cf. page suivante).

./...



Le trou de mémoire

Lettre de Jean-François Gueullette à la justice

Jean-François Gueullette  
123 Grande Rue  
92310 Sèvres  
tel 45 00 92 31

Sèvres, le 18 février 1996

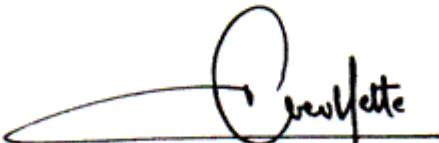
Monsieur le président,

Je suis convoqué comme témoin le 26 février prochain devant la 17ème chambre correctionnelle dans l'affaire opposant le juge Guichard à monsieur N. Jacquet.

Mes fonctions anciennes et présentes étant sans rapport avec ce dossier, mon témoignage n'apporterait aucun élément susceptible d'aider le tribunal.

Aussi, je vous prie de bien vouloir excuser mon absence à cette audition.

Je vous remercie, et vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

  
Jean-François Gueullette

Monsieur le président de la 17ème chambre  
Palais de justice  
7, boulevard du Palais  
75001 Paris

/...

# BIBLIOTHEQUE

Tous les documents utiles complémentaires sur les éternels mensonges dans les enquêtes relatives aux accidents et incidents graves et sur leurs conséquences figurent dans des dossiers accessibles à partir d'une bibliothèque disponible sur le Web (PDF, moins de 200 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/bibliotheque-norbert-jacquet.pdf>

## NOTA BENE CONCERNANT LA BIBLIOTHEQUE

Ce qu'on trouve sur le Web peut disparaître. N'hésitez pas à télécharger / sauvegarder tous les PDF successifs que vous découvrirez (les plus récents sont les plus « figiolés » et les plus percutants). De nombreuses vidéos sont également téléchargeables (1). N'hésitez pas à faire circuler tout cela. Vous œuvrerez ainsi, et c'est **le seul objectif poursuivi**, dans l'intérêt des familles de victimes et dans celui de la sécurité aérienne... et aussi, c'est indispensable, pour **protéger ceux qui agissent dans ce sens**. S'il arrive à des membres de votre famille ou à vous-même de prendre l'avion...

(1) Une page Web classique HTM / HTML présente les liens vers les vidéos téléchargeables :

<http://jacno.com/vdo/docu-airbus-crash.htm>

Dans l'industrie automobile on assiste à des rappels de véhicules, parfois par centaines de milliers, voire beaucoup plus. Le 26 octobre 2016 Toyota a annoncé le rappel de près de six millions de véhicules. Dans d'autres secteurs d'activité on agit de même. Les décisions prises en raison des défauts récents des Galaxy Note 7 de Samsung montrent un bel exemple de mesure de précaution, alors qu'il n'y a eu ni mort ni blessé. Pourquoi continuerait-on dans l'aérien à mentir sur les causes des incidents graves et des accidents et à cacher la vérité sur des défauts de conception, sachant que les conséquences sont des morts inutiles par centaines ?

\* \* \*